

Le coût par tonne métrique de soufre récupéré est beaucoup plus bas pour les fonderies de métaux non ferreux que pour les centrales alimentées au charbon. Dans le cas de celles-ci, les coûts estimatifs, si l'on fait appel à la méthode d'épuration au calcaire, varient entre \$485 la tonne métrique pour le charbon à forte teneur en soufre et \$1 962 par tonne métrique pour le charbon à faible teneur.

En 1980, le revenu net de l'INCO après impôts était de \$219 millions, ce qui est une indication de la rentabilité de l'entreprise (voir annexe III). Les gisements de minerais dans la région de Sudbury sont à la fois étendus et de grande qualité. Le sous-comité estime, en conséquence, que l'INCO a les moyens d'apporter les modifications voulues à sa fonderie de Copper Cliff pour ramener ses émissions de SO₂ à 750 tonnes métriques par jour.

Recommandation 6

Le sous-comité recommande que la fonderie de l'INCO Limited de Copper Cliff (Ontario) soit tenue de réduire ses émissions d'anhydride sulfureux à 750 tonnes métriques par jour d'ici cinq ans.

La fonderie de l'INCO Limited de Thompson au Manitoba rejette actuellement 1 130 tonnes métriques d'anhydride sulfureux par jour. La fonderie n'est actuellement dotée d'aucun dispositif de contrôle des émissions. En principe, cette fonderie est assujettie à une ordonnance de contrôle émise par le gouvernement manitobain. Il appert, toutefois, que cette ordonnance n'est rien de moins qu'une sanction officielle permettant une pollution atmosphérique illimitée. Cette situation, ainsi que les principes invoqués, semble inacceptable aux yeux du sous-comité.

Le sous-comité est convaincu que l'usine de l'INCO Limited de Thompson (Manitoba) peut réduire

ses émissions d'anhydride sulfureux à un niveau équivalant à 20% du soufre présent dans la charge d'alimentation. Selon lui, une bonne partie du SO₂ peut être récupérée par l'aménagement d'une usine d'acide sulfurique, et que des modifications majeures à d'autres parties de la fonderie peuvent permettre d'autres réductions pour atteindre le niveau de 20%.

Recommandation 7

Le sous-comité recommande que la fonderie de l'INCO Limited de Thompson (Manitoba) soit tenue de ramener ses émissions d'anhydride sulfureux à 220 tonnes métriques par jour d'ici cinq ans.

La fonderie de Falconbridge Nickel Mines Limited de Sudbury (Ontario) a beaucoup augmenté son efficacité de récupération de l'anhydride sulfureux ces dernières années. Selon les données que la société a remises au sous-comité, on réussit à récupérer environ 80% du soufre contenu dans le minerai traité par l'usine de la Falconbridge. Le sous-comité est convaincu que ce niveau de récupération peut être porté à 90% grâce aux techniques existantes. Cet objectif de récupération signifie qu'il faudra réduire de 50% les émissions actuelles.

Recommandation 8

Le sous-comité recommande que la fonderie de Falconbridge Nickel Mines Limited de Sudbury (Ontario) soit tenue de ramener ses émissions d'anhydride sulfureux à 210 tonnes métriques par jour d'ici cinq ans.

La fonderie des Mines Noranda Limitée (division Mines Gaspé) de Murdochville au Québec rejette actuellement en moyenne 230 tonnes métriques d'anhydride sulfureux par jour. Les rejets de la fonderie sont contrôlés actuellement par une usine

de production d'acide sulfurique. Le sous-comité estime que les techniques disponibles permettent de récupérer 80% du soufre présent dans la charge d'alimentation de la fonderie de Murdochville. Ce taux de récupération entraînerait une réduction d'environ 50% des émissions de SO₂ de cette fonderie.

Recommandation 9

Le sous-comité recommande que la fonderie des Mines Noranda Limitée (division Mines Gaspé) de Murdochville (Québec) soit tenue de ramener ses émissions d'anhydride sulfureux à 115 tonnes métriques par jour d'ici cinq ans.

La fonderie de Hudson Bay Mining and Smelting Company Limited de Flin Flon (Manitoba) et celle des Mines Noranda Limitée (division Horne) de Noranda (Québec) sont des usines tout juste rentables. Le sous-comité reconnaît que, si on les oblige à récupérer 80% du soufre présent dans la charge d'alimentation sans leur accorder une aide financière quelconque, elles seront peut-être forcées de fermer leurs portes. Cette éventualité entraînerait de lourdes conséquences pour les collectivités de Flin Flon et de Noranda.

Le sous-comité n'entend pas et ne souhaite pas causer de graves ennuis à ces villes. Nous avons accordé une attention particulièrement importante à cette question dans le dossier des pluies acides. Comme nous l'avons vu, les émissions causant les pluies acides sont souvent transportées sur de grandes distances et les acides sulfurique et nitrique sont déposés loin de leurs sources d'émission. Le corollaire veut que la réduction des émissions à la source profite principalement aux Canadiens des collectivités éloignées. *Le sous-comité est donc d'avis que le contrôle des sources intérieures de produits précurseurs des pluies acides doit être une entreprise d'envergure*